

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 17

Artikel: Essais du fusil Prélat-Burnand
Autor: Roche, J.-J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

désespérés jusqu'à Engi. L'artillerie française tirant alors à toute volée sur leurs masses entassées dans cet étroit sentier, y causa un désordre inexprimable ; de plus, le bataillon de la 44^e ne lâchait pas un coup de fusil de son embuscade sans atteindre un homme de cette armée qui, pressée en queue, défilait sans pouvoir riposter. La poursuite continua ainsi jusqu'à Elm, où les Russes prirent position et restèrent sur le qui vive, inquiétés toute la nuit par les tirailleurs. Mais enfin, la bonne contenance des Russes fit que les Français ne les poursuivirent que faiblement le lendemain et que l'armée put ainsi échapper à une destruction totale.

Les Russes venaient de faire des pertes considérables ; tous leurs blessés, les malades, les traîneurs, la plus grande partie de leur attirail de guerre, étaient au pouvoir des Français ; mais leurs souffrances ne firent qu'augmenter dès lors et l'armée eût été entièrement détruite, si les Français, profitant de leurs avantages, eussent envoyé plus de monde à sa poursuite.

Suwarow partit d'Elm le 6 et traversa la frontière des Grisons par le Panix (par le Rindskopf, au dire de Masséna). Une neige de deux pieds récemment tombée et cédant sous les pas, couvrait les montées périlleuses qui conduisent sur la crête des montagnes ; la neige avait effacé tous les chemins et sentiers ; sur la pente méridionale, un vent glacial avait endurci la neige et l'avait rendue si glissante que la chute des hommes et des chevaux qui marchaient en tête pouvait seule avertir les suivants qui, en cherchant à éviter un passage dangereux, tombaient souvent sur un autre plus dangereux encore. L'avant-garde et le quartier-général atteignirent avec peine le village de Panix, dans la soirée ; le reste de la colonne passa la nuit sans abri sur le sommet et sur le versant des montagnes, sans trouver même un buisson pour faire du feu. Aussi, plus de 200 hommes et un grand nombre de chevaux de bât périrent-ils dans ces contrées sauvages ; les canons furent jetés dans les précipices à mesure qu'on perdit la facilité de les transporter, et le 8, la queue de la colonne n'était pas encore arrivée à Panix.

(A suivre.)

ESSAIS DU FUSIL PRÉLAT-BURNAND.

Rapport au Conseil d'Etat.

M. le Président et Messieurs !

La commission que vous avez chargée de faire des essais comparatifs des fusils Prélat, a cherché à s'acquitter de sa tâche avec tout le soin et toute l'exactitude que cet objet méritait. On comprend que ce soit là une affaire à laquelle l'autorité militaire attache de l'importance, puisqu'il s'agit de rechercher quelle est l'arme à feu

portative la plus avantageuse, sous le rapport de la précision et de la portée, à mettre entre les mains de nos soldats, et dont ils puissent se servir avec facilité, utilité et confiance.

Vous verrez, Messieurs, par le procès-verbal des opérations de la commission, qu'elle a cherché à se conformer le plus possible à la lettre et à l'esprit du programme ; toutes les opérations qu'il exigeait ont été faites avec plus ou moins de succès.

Avant la réunion officielle de la commission, M. le colonel Bolle, aidé de M. Jaquerod et de tireurs, avait fait quelques préparatifs nécessaires ; ainsi des hausses avaient été adaptées aux fusils d'ordonnance, soit de munition, de l'arsenal ; un tir à 300 mètres eut lieu pour ces fusils, ainsi que pour ceux de Vincennes et Minié. Cet essai démontra bientôt que ces deux dernières armes ne pouvaient entrer en lice avec les nôtres ; leur pesanteur, leur recul et leur peu de justesse à une bonne portée, engagèrent la commission à les éliminer des essais définitifs. Quant au fusil des Bersaglieri, on n'avait pu tirer aucun coup avec ; il est probable que cela provenait d'un vice dans la construction de cette arme qui est d'ailleurs d'une pesanteur inadmissible.

Tout ayant donc été préparé d'avance, la commission put se réunir à Morges lundi 25 mai, à 9 heures, et les essais commencèrent ; le terrain était jalonné à 300, 400, 500, 600, 800, 1,000 et 1,200 mètres ; la distance de 800 mètres fut admise à la demande de M. Prélat et des tireurs experts, comme intermédiaire utile entre 600 et 1,000 mètres. On tira à 300 mètres pour déterminer le but en blanc des différentes armes, et trois coups par arme ; cette distance était évidemment trop grande pour le fusil de munition ordinaire, aussi aucun coup n'atteignit le but, qui, pour cet essai comme pour tous les autres, était une cible de 17 pieds de longueur sur 12 de hauteur.

A cette distance le fusil de munition, avec hausse, mit deux coups en cible ; le fusil de munition Prélat n'atteignit pas.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails du nombre des coups tirés et des coups atteints ; un tableau sera joint au procès-verbal et au rapport, et vous pourrez, messieurs, vous rendre un compte exact des divers résultats obtenus, et cela par un coup-d'œil jeté sur ce tableau. (*Voir la dernière page de ce numéro.*)

Votre commission aurait même pu s'en tenir à ce tableau ; mais elle a cependant pensé qu'il était de son devoir de vous soumettre, sous forme de résumé, les impressions qu'elle a reçues de ces divers essais comparatifs. Nous prendrons donc chaque fusil, en commençant par celui qui sert de base à nos armes de guerre et que partout l'on cherche à améliorer.

Fusil de munition ordinaire et sans hausse.

Nous connaissons tous cette arme ; sa portée n'est pas grande ; ainsi à 300 mètres, sur trois coups tirés par un expert aucun n'a atteint, et sur 25 coups tirés par des militaires deux seulement ont touché le but ; au-delà de cette distance le fusil ne porte plus.

Mais cette arme acquiert une plus grande portée si l'on y adapte *une hausse* ; dans ce cas, à 300 mètres, sur 25 coups de militaires, huit ont atteint le but ; à 400 mètres, deux seulement ont touché ; à 500 mètres, trois ; passé cette distance, la balle n'arrive pas. Il paraît même que la force de projection cesse complètement à la distance de 600 mètres environ. La charge est de 7 grammes 8 décigrammes de poudre et de 25 grammes de plomb.

Fusil de munition transformé par M. Prélat.

Cette arme qui, sauf la hausse, ne présente à l'extérieur aucune différence avec le fusil ordinaire, a cependant une justesse et une portée plus grande que les précédents.

Ainsi : à 300 mètres, 25 coups tirés par des militaires en ont mis 10 en cible ;

à 400	»	»	»	6
à 500	»	»	»	5
à 600	»	»	»	3
à 800	»	»	»	2

Passé cette distance, il n'y a plus de précision.

Quant à la portée en elle-même, vous verrez, messieurs, par les observations faites par M. Rossat, capitaine, lesquelles sont jointes au tableau, qu'à 800 et 1,000 mètres toutes les balles ont dépassé de beaucoup la cible, et qu'à 1200 mètres toutes les balles sont arrivées à 50 et 60 mètres en avant de la cible, aucune ne l'a dépassée. La force de projection de cette arme serait de 1100 mètres environ.

Quoique ce fusil transformé ait plus de portée et plus de justesse que le précédent, soit le fusil de munition ordinaire, votre commission a trouvé que son système de hausse le rendait embarrassant et trop difficile à manier, surtout en guerre. Quoi qu'il se charge un peu plus facilement peut-être, puisque la balle descend dans le canon par une simple pression et sans qu'il soit nécessaire de fortement bourrer, il est à craindre que le soldat, dans la chaleur de l'action et sous l'empire de l'émotion ou du danger, n'apporte pas à son arme l'attention nécessaire, et n'en détériore promptement la mire. Aussi longtemps donc que le système de hausse adapté au fusil de munition par M. Prélat ne sera pas changé, la commission préfère conserver (sous ce point de vue) le fusil actuel.

Le président de la commission fait observer ici, en son nom personnel, que M. Prélat sent très bien cet inconvénient, et qu'il adaptera au fusil une hausse mobile, solide et pouvant résister au choc ; elle serait de 10 millimètres de hauteur pour une distance de 2 à 300 mètres, et pourrait s'élèver graduellement jusqu'à 57 millimètres pour une distance de 300 à 1200 mètres. Ce serait alors à l'officier d'indiquer à sa troupe le numéro du cran où sa hausse doit être élevée. C'est là un point qui paraît mériter examen. La charge du fusil de guerre transformé est de 5 1/2 grammes de poudre et 35 1/2 grammes de plomb.

Fusil de chasseurs fédéral.

Cette arme est certainement un progrès, c'est une jolie et bonne arme. Les experts ont tiré 10 coups à chacune des distances de 3, 4, 5 et 600 mètres et tous

les coups ont porté en cible ; à 800 mètres, sur 10 balles, trois ont atteint ; de même à 1,000 mètres ; à cette dernière distance, trois coups sont restés à une centaine de mètres en avant de la cible et les autres l'ont dépassée ; à 1200 mètres aucune balle n'a atteint la cible, mais cinq l'ont dépassée de quelques mètres, les cinq autres sont restées en avant de la cible ; on en peut conclure que la force de projection de cette arme est de 1400 mètres ; mais au-delà de 600 à 700 mètres il n'y a plus de justesse dans le tir.

Ce fusil se charge avec 4 1/2 grammes de poudre et 16 de plomb. Comme arme de guerre son calibre est trop petit ; on peut lui reprocher aussi son rayage qui nuira toujours à un fusil de guerre ; une goutte de pluie détériore un canon rayé en y introduisant un principe de rouille. En campagne, le soldat n'a pas le temps de nettoyer et d'essuyer constamment son arme, et c'est cependant une des conditions essentielles pour maintenir en bon état un fusil rayé et lui conserver sa précision.

Fusil de chasseurs Prélat.

Sous le rapport de la précision et de la portée, ce fusil nous a paru bien supérieur : à 3, 4 et 500 mètres, 10 balles, sur 10 coups, ont atteint la cible,

-	à 600	"	9	"	10	"	"
	à 800	"	9	"	10	"	"
	à 1000	"	5	"	10	"	"
	à 1200	"	1	"	10	"	"

Il faut observer ici, comme le dit d'ailleurs le procès-verbal, qu'à cette dernière distance huit coups d'essai ont été tirés, dont quatre ont atteint le but ; ce qui, en somme, ferait cinq coups atteints sur 18 tirés.

Ce résultat a paru fort beau.

Quant à la portée, M. Rossat a constaté qu'à 1,000 mètres tous les coups de ce fusil ont dépassé de beaucoup la cible, comme aux moindres distances, et qu'à 1200 mètres les balles ont dépassé la cible de quelques cents mètres. On ne risque pas d'exagérer en disant que la force de projection de cette arme dépasse 1400 mètres. M. Prélat prétend avoir tiré à 1800 mètres. Quant à sa justesse, rappelons ici un fait : MM. le colonel Jaquiéry et Portner ont tiré avec ce fusil chacun cinq coups, à 800 mètres et à bras franc ; ils ont mis chacun quatre balles dans la cible, qui était divisée en trois compartiments ; M. Jaquiéry a indiqué les compartiments dans lesquels il avait lâché ses coups et cela s'est trouvé juste ; on peut conclure de ce fait qu'au moins à 800 mètres l'arme porte juste. Que serait-ce quand on tirerait sur un but plus étendu !

Comme arme de guerre, votre commission place ce fusil bien au-dessus des autres ; il réunit une grande portée à une notable précision ; il est léger (il pèse 8 livres sans la baïonnette), le diamètre de son calibre est de deux millimètres plus grand que le fusil de chasseurs fédéral, et il a sur le dernier le grand avantage d'avoir son canon uni à l'intérieur et sans rayage apparent.

La charge est de 5 grammes de poudre et 22 grammes de plomb.

Tel est, Messieurs, le résultat du travail que vous nous avez confié ; nous espérons avoir fait ressortir l'incontestable supériorité du fusil de chasseurs Prélat sur les autres armes qui étaient en présence.

Enfin nous ne terminerons pas sans témoigner nos remerciements à M. Rossat, qui, constamment aux cibles, nous a été d'un grand secours pour échantillonner et apprécier les distances.

Recevez, M. le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Vevey, le 19 juin 1857.

Au nom de la commission :

Le Président : J.-J. ROCHE, préfet.

Le Secrétaire : BOLLE, lieut.-col.

De grandes manœuvres auront lieu du 26 septembre au 2 octobre entre Dresden et Meissen par un corps de troupes du royaume de Saxe; il y aura un passage de l'Elbe. Ces manœuvres seront précédées de 4 semaines d'exercices préparatoires. Le corps de troupes qui y prendra part est composé de 20 bataillons, 20 escadrons, 8 batteries, 2 détachements de pontonniers et de pionniers, 2 sections d'ambulance. Il sera commandé en chef par le prince royal. Vu le nombre actuel des congés, les hommes présents formeront la moitié des effectifs réglementaires; la compagnie comptera 50 hommes.

Le Conseil fédéral se propose d'envoyer quelques officiers de l'état-major visiter les camps de manœuvres qui vont avoir lieu soit en France, soit en Allemagne. Un crédit de 600 francs a été ouvert à M. le lieutenant-colonel Herzog, pour visiter les camps de Würtemberg, de Bavière et de Saxe. Quelques officiers vaudois se proposent d'aller au camp de Châlons.

Le volume français des nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie, comprenant l'école de bataillon, vient d'être distribué aux cantons. Il ne reste donc plus à paraître que l'école de peloton et compagnie et l'école de brigade. Ces volumes sont d'un format commode et leur impression, contrairement à ce que quelques journaux en ont dit, nous paraît très convenable.

CHRONIQUE.

Vaud. — Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, pendant un séjour qu'il a fait dans notre canton, à Ouchy, a paru s'intéresser assez particulièrement à notre militaire. Il a assisté deux jours de suite, sur Montbenon, à l'inspection (par le colonel Gerwer) du détachement de recrues qui vient de terminer son école d'instruction; il a visité nos arsenaux, notre bureau topographique; il se proposait d'aller à Bière et à Thoune. Dans les conversations qu'il a eues avec plusieurs de nos officiers, le maréchal Pélissier a paru avoir de l'estime pour nos troupes et pour leur organisation. Parmi les observations qu'il a faites, nous citerons cependant qu'il trouve le sac un peu volumineux et le pas de manœuvre un peu trop rapide; il loue beaucoup, en revanche, notre système de faire équiper le soldat à ses frais et dit qu'en France on cherche à revenir à ce système, d'une manière ou de l'autre.

Dans sa séance du 4 août 1857, le Conseil d'Etat a délivré un brevet de médecin militaire adjoint à M. *Zimmer*, Henri-Félix, d'Echichens. — Le 8 dit, il a nommé M. *Ruffy*, Victor, à Lutry, major du bataillon n° 113. — Le 12, M. *Pahud*, Henri, à Yverdon, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve au 6^e arrond., et M. *Desponds*, Jean-Louis-Henri, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite au 3^{me} arrondissement. — Le 14, M. *Jaccard*, Auguste, à Ste-Croix, 1^{er} sous-lieut. de grenadiers d'élite du 6^e arrond. — Le 19, M. *Curchoz*, Edouard, à Lausanne, 2^{me} sous-lieut. de la batterie attelée n° 4. — Le 25, M. *Fivaz*, Henri, à Grandson, 1^{er} sous-lieut. de mousq. n° 2 de réserve du 6^{me} arrond., et M. *Fankhauser*, Jacob, à Yverdon, lieut. de mousq. n° 1 de réserve du 6^{me} arrondissement.

des essais faits avec les fusils de munition avec et sans hausse, le fusil de chasseur fédéral, le fusil de munition et de chasseur au système Préalat et diverses autres armes.

TABLEAU

OBSERVATIONS^{2.}

Dates.	Désignation des armes.	COURS TIRÉS										COUPS MS EN CIBLE A LA DISTANCE DE MÈTRES
		1200	1000	800	600	400	300	200	100	80	60	
Avril	23	Fusil de munition ordinaire ¹	3	3	3	3	3	3	1	0	0	300
		Fusil de munition à hausse	3	3	3	3	3	3	1	0	0	400
		Fusil de munition à hausse	3	3	3	3	3	3	2	1	0	500
		Fusil de munition à hausse, braqué	3	3	3	3	3	3	3	0	0	600
		Fusil fédéral de chasseurs, br.	3	3	3	3	3	3	1	0	0	700
		Fusil de chasseurs de Vincennes, br.	3	3	3	3	3	3	0	0	0	800
		Carabine Bersaglieri	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900
		Fusil Minie, braqué	3	3	3	3	3	3	0	0	0	1000
Mai	25	Fusil de munition sans hausse, br.	3	3	3	3	3	3	0	0	0	1100
		Fusil de munition avec hausse, br.	3	3	3	3	3	3	0	0	0	1200
		Fusil Prélat inf., br.	3	3	3	3	3	3	0	0	0	1300
		Fusil sans hausse (troupe)	25	25	25	25	25	25	2	2	0	1400
		Fusil avec hausse (troupe)	25	25	25	25	25	25	8	2	0	1500
		Fusil Prélat (troupe)	25	25	25	25	25	25	10	6	0	1600
		Fusil avec hausse (experts)	6	6	6	6	6	6	2	2	0	1700
		Fusil Prélat (experts)	10	10	10	10	10	10	4	4	0	1800
		Fusil de chasseurs fédéral (experts)	10	10	10	10	10	10	10	10	0	1900
		Fusil de chasseurs Prélat (experts)	10	10	10	10	10	10	10	10	0	2000
Juin	8	Fusil de munition avec hausse (troupe)	25	25	25	25	25	25	3	0	0	2100
		Fusil de munition Prélat (troupe)	25	25	25	25	25	25	5	3	0	2200
		Fusil de chasseurs fédéral (experts)	10	10	10	10	10	10	3	3	0	2300
		Fusil de chasseurs Prélat (experts)	10	10	10	10	10	10	9	5	1	2400
		Fusil de munition hausse (experts)	5	5	5	5	5	5	0	0	0	2500
		Fusil de munition Prélat (experts)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2600
		Fusil de chasseurs Prélat (Jaquière)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2700
		Fusil de chasseurs (Porteret)	4	4	4	4	4	4	0	0	0	2800

1 Le fusil de munition ordinaire sans hausse a tiré la balle ronde; avec hausse, il a tiré une balle conique arrangée par M. Durussel, armurier à l'Arsenal; le fusil de munition Prétat a tiré la balle conique Prétat.

2 Ces observations se rapportent au tir du 8 juin.